ARRAS
Ville de Noël®

27 NOV. > 27 DÉC.
2026

Informations pratiques

À DESTINATION DES RIVERAINS ET COMMERÇANTS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS — PARTENAIRE MÉDIA — PARTENAIRES — MÉCÈNES

Ville d'ARRAS

ÉDITO





Frédéric LETURQUE
Maire d'Arras
Président de la Communauté Urbaine d'Arras
Conseiller Régional



Laure NICOLLE
Conseillère municipale déléguée aux fêtes populaires et aux évènements



François-Xavier BROUTIN
Conseiller municipal délégué à l'attractivité, au commerce et à la communication

Chers habitants, chers commerçants,

C'est parti pour une nouvelle édition de la Ville de Noël qui fera son retour du 27 novembre au 27 décembre 2026 !

Pour ce rendez-vous tant attendu, ce seront 160 chalets qui viendront s'installer en cœur de Ville, avec eux, la traditionnelle Maison du Père Noël et de nombreuses autres animations.

Vous trouverez dans ce courrier, le détail des restrictions et de l'organisation durant cette période. Nous vous invitons à prendre vos dispositions pour éviter toute gêne dans vos déplacements.

Cette année encore, tout est mis en œuvre pour préserver l'esprit festif tout en facilitant votre quotidien. Nous savons que cet événement peut entraîner des changements dans vos habitudes et vous remercions sincèrement pour votre compréhension et votre coopération.

Grâce à vous, la magie de Noël pourra, une fois encore, rayonner sur toute la ville.

Très belles fêtes à toutes et à tous !

DATES À RETENIR

- Le marché de Noël se tiendra du **27 novembre au 27 décembre 2026**.
- Les **marchés hebdomadaires** du mercredi et du samedi sont **délocalisés du 11 novembre 2026 au 9 janvier 2027 inclus**.
- Une prochaine réunion sur **l'organisation de la Ville de Noël se tiendra le 20 novembre 2026 à 18h15 au Centre Social Georges Brassens**.

RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

En raison de **l'implantation du marché de Noël**, du **déplacement des marchés hebdomadaires du mercredi et du samedi** et par mesure de sécurité, des restrictions de circulation et de stationnement doivent être prises sur l'ensemble du secteur :

PLACE D'IPSWICH

- Du mardi 27 octobre à 5h au vendredi 15 janvier à 20h, le stationnement et la circulation seront interdits sur la totalité du parking.
- Du 27 novembre au 27 décembre, la circulation sera interdite dans la rue du Cardinal, rue Wacquez Glasson, rue de Justice, les Impasses Viviani et Écu de France les samedis et dimanches (sauf riverains). Les livraisons seront autorisées les samedis et dimanches uniquement de 6h à 9h.

GRAND'PLACE, IMPASSE DU VIEUX TRIPOT, IMPASSE DU CHEVALIER ROUGE, RUE DE LA FLEUR DE LYS

- Du lundi 16 novembre à 6h au au vendredi 15 janvier à 22h, la circulation et le stationnement sont interdits.
- Livraisons et véhicules de l'organisation : autorisés tous les jours de 6h à 11h, 15 minutes maximum sur place.

PLACE DES HÉROS

- Du lundi 9 novembre 2026 à 6h au vendredi 15 janvier 2027 à 12h, la circulation et le stationnement sont interdits.
- Livraisons et véhicules de l'organisation : autorisés tous les jours de 6h à 11h.

RUE PAUL PERRIN

- Du lundi 16 novembre 2026 à 8h au vendredi 15 janvier 2027 à 8h, le stationnement est interdit entre le boulevard Faidherbe et la Grand'Place

RUE DE LA BATTERIE, RUE DU VERT GALANT, RUE DU NOBLE, IMPASSE GRENET, RUE DU PETIT FEUTRE

- Du 11 novembre 2026 au 16 janvier 2027, chaque samedi de 5h à 14h, la circulation et le stationnement sont interdits, sauf riverains. Ces rues seront fermées le temps du marché.
- Du vendredi 27 novembre 2026 à 10h au dimanche 27 décembre 2026 à 23h, la circulation et le stationnement sont interdits tous les jours, sauf riverains. Les riverains circulent en double sens.

RUE DES 3 MARTEAUX, QUAI DE LA BATTERIE

- Du vendredi 27 novembre 2026 à 10h au dimanche 27 décembre 2026 à 23h la circulation et stationnement sont interdits sauf riverains. Les riverains circulent en double sens.

RUE DE LOLLIETTE, RUE DU PIGNON BIGARRÉ, RUE DONCRE

- Du 27 novembre au 27 décembre 2026, les samedis et dimanches, la circulation et stationnement sont interdits sauf riverains. Les riverains circulent en double sens.

PLACE DE LA VACQUERIE, RUE DÉSIRÉ DELANSORNE, RUE JACQUES LE CARON, RUE EUGÈNE-FRANÇOIS VIDOCQ, RUE DE LA BRADERIE

- Du 11 novembre 2026 au 16 janvier 2027, chaque mercredi et chaque samedi de 5h à 14h, la circulation et le stationnement sont interdits.
- Place de la Vacquerie uniquement : du 27 novembre au 27 décembre 2026, le stationnement est interdit en permanence sur la rangée de places à côté des toilettes publiques.

PLACE GUY MOLLET, RUE DES 3 VISAGES, RUE AUX OURS, RUE SAINTE-CROIX

- Du 11 novembre 2026 au 16 janvier 2027, chaque samedi de 5h à 14h, la circulation et le stationnement sont interdits.
- Place Guy Mollet uniquement : interdiction aussi le mercredi 18 novembre 2026, de 5h à 14h.
- Rue Sainte-Croix uniquement : Du 27 novembre au 27 décembre 2026, la circulation et le stationnement sont interdits les samedis et dimanches.

SQUARE LÉON JOUHAUX

- Du 27 novembre au 27 décembre 2026, la circulation et le stationnement sont interdits les samedis et dimanches.

RUE PRESBYTÈRE SAINTE-CROIX

- Du 11 novembre 2026 au 16 janvier 2027, chaque samedi de 5h à 14h, la circulation et le stationnement sont interdits. Les riverains peuvent circuler en double sens.

RUE DES GRANDS VIÉZIERS

- Du 11 novembre 2026 au 16 janvier 2027, chaque mercredi et chaque samedi de 5h à 14h, circulation en double sens, réservée aux riverains.

RUE GUINEGATTE

- Du 27 novembre au 27 décembre 2026, la circulation et le stationnement sont interdits aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

RIVERAINS : DES SOLUTIONS DE STATIONNEMENT EXISTENT !

Comme l'an dernier, la Ville d'Arras met en place plusieurs dispositifs pour accompagner les riverains pendant la Ville de Noël : pass de stationnement 24h/24, pass week-end, pass Grand'Place, parkings réservés aux habitants, ajustements liés au marché hebdomadaire et un nouveau service de stewards pour un accompagnement personnalisé.
Autant de mesures destinées à limiter les désagréments et à faciliter le quotidien de chacun durant l'événement.
Vous pouvez d'ores et déjà vous rendre à la Police Municipale, au 53 Boulevard Faidherbe pour récupérer vos pass et accès aux différents parkings selon votre lieu d'habitation.
Plus de renseignements : 07 85 64 62 93

UN SERVICE SUR-MESURE POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Pour les situations particulières nécessitant une attention privilégiée, un service de stewards est mis en place pour cette année encore.
Des agents municipaux seront présents pour apporter une aide ponctuelle aux habitants rencontrant des difficultés liées à l'organisation de la Ville de Noël.
Plus de renseignements : 07 85 64 62 93

DÉPLACEMENT DES MARCHÉS HEBDOMADAIRES

Avec l'installation du marché de Noël sur la Grand'Place et la place des Héros, le plan d'implantation des marchés hebdomadaires des mercredis et des samedis doit s'adapter.

Ce dispositif temporaire prendra effet à compter du marché du mercredi 11 novembre 2026, jusqu'au marché du samedi 9 janvier 2027 inclus.

Le marché du mercredi 13 janvier 2027 reprendra sa configuration normale.





DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ RENFORCÉS

Avec le développement de la Ville de Noël, nous nous devons d'être de plus en plus vigilants sur tous les aspects de l'organisation. La sécurité des chantiers est ainsi renforcée afin de protéger l'ensemble des intervenants participant au montage et démontage de l'événement ainsi que les riverains, commerçants ou visiteurs amenés à s'approcher des zones de chantier. De ce fait, les chantiers de montage et de démontage de la Grand'Place et de la Place des Héros seront entièrement clos à l'aide de barrières afin de limiter tout risque d'accident.

À l'intérieur des zones de chantier, le port de protection individuelle est obligatoire et une réglementation stricte sera appliquée à tout intervenant.

Concernant la Grand'Place plus particulièrement, des accès balisés permettront d'atteindre le parking souterrain. En tant que riverains ou commerçants, merci de n'emprunter que ces chemins pour vous déplacer et de ne pas sortir des zones indiquées pour votre sécurité.

Concernant la Place des Héros, aucune traversée du chantier ne sera possible pour les riverains et commerçants. Pour traverser la place, il sera donc nécessaire de faire le tour de la zone.

LA VILLE D'ARRAS ORGANISE DEUX CONCOURS DE NOËL

CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL

Ce concours récompensera les plus belles façades ainsi que les balcons et fenêtres décorés sur le thème « La Magie de Noël ».

Ce concours est ouvert à tous les habitants d'Arras ayant pignon sur rue. Les participants feront en sorte que leurs façades, balcons ou fenêtres décorées soient visibles durant toute la période du Marché de Noël, soit du 27 novembre au 27 décembre.

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 17 octobre et se clôtureront le 29 novembre à 14h. Formulaire d'inscription disponible sur www.arras.fr

LA MAGIE DE NOËL S'INVITE DANS VOS VITRINES ET SUR LE MARCHÉ !

À DESTINATION DES COMMERÇANTS

À Arras, la magie de Noël ne se limite pas aux illuminations et aux animations ! Elle prend également vie dans les vitrines des boutiques et, grande nouveauté cette année, sur les étals des marchés arrageois !

Pour cette édition 2026, le traditionnel Concours des Vitrines de Noël évolue et devient le Concours des Vitrines et des Étals de Noël, réunissant pour la première fois les commerçants sédentaires et non sédentaires autour d'un même esprit de fête.

Les visiteurs sont invités à participer au concours en votant pour leurs décorations préférées. Grâce aux QR codes mis à disposition chez les commerçants participants, chacun pourra soutenir les vitrines et les étals qui l'auront le plus émerveillé.

Pour vous inscrire, rien du plus simple, il vous suffit de télécharger le formulaire d'inscription sur notre site internet www.arras.fr et de le faire parvenir, une fois remplie soit par mail à l'adresse service-commerces@ville-arras.fr ou en format papier directement à l'accueil de la Direction du Commerce aux heures d'ouverture de la Mairie d'Arras.